



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*La Ministre*

Paris, le 13 décembre 2019

Monsieur le Président,

Je souhaite ici, en vous transmettant le rapport définitif du jury international sur le point d'étape à 2 ans du projet d'IDEX LYON, vous faire part des commentaires et observations que la situation nouvelle appelle de ma part.

Je retiens en premier lieu que le jury international souligne par son appréciation que le projet est clairement engagé dans une bonne trajectoire et que des progrès très significatifs ont été obtenus. Cela est bien évidemment le résultat du travail collectif des acteurs lyonnais et stéphanois qui ont su surmonter ce que le retrait de l'INSA pouvait avoir de dommageable. Vous avez réussi à réagir rapidement et solidairement et, outre la fusion des trois universités, mettre l'intégration de l'ENS Lyon au cœur de votre projet. Le jury l'a reconnu et je voulais quant à moi vous en féliciter.

Cette première étape franchie, il convient à présent de préparer les deux années à venir qui doivent vous permettre d'adopter les statuts de la future université cible et de déployer l'établissement expérimental.

Le jury international vous montre clairement le chemin à suivre par les recommandations spécifiques et les conditions additionnelles qu'il a formulées suite à l'analyse du dossier que vous avez déposé et de l'audition qu'il a conduite le 28 novembre dernier.

Ces recommandations et conditions convergent toutes vers la nécessité de rapidement construire une université intégrée, pleinement maîtresse de sa stratégie et des moyens de la mettre en œuvre, qu'il s'agisse du budget et de la politique de ressources humaines ou encore de la politique internationale et de celle que vous conduirez en matière de classements internationaux.

Le projet lyonnais et stéphanois est le premier exemple que le jury a eu à examiner depuis l'ordonnance du 12 décembre 2018 et les innovations que constituent l'établissement expérimental et l'établissement-composante. Tout en ayant parfaitement compris la nature des compétences possibles d'un établissement-composante, l'essentiel de ses recommandations et conditions concerne l'équilibre à trouver entre, d'un côté, la co-construction, par les trois universités et l'ENS, d'un nouveau modèle d'université et, d'autre part, l'existence d'un établissement-composante qui, tout en conservant sa personnalité juridique, doit pleinement s'y inscrire.

.../...

Monsieur Khaled BOUABDALLAH  
Président de l'Université de Lyon  
92 rue Pasteur – CS 30122  
69361 LYON 07

Comme pour l'ensemble des sites labellisés IDEX ou ISITE dans les prochaines sessions, le jury sera ainsi particulièrement attentif à la recherche de cet équilibre et attend de vous que vous fassiez évoluer en ce sens votre projet de statuts.

Bien entendu, les choix en la matière vous reviennent et je ne compte nullement intervenir d'une quelconque façon dans vos discussions à venir. Je veux seulement ici vous dire, d'une part, qu'à mes yeux, l'ordonnance du 12 décembre 2018 permet parfaitement de répondre aux recommandations et conditions du jury et, d'autre part, que mon ministère comme le SGPI vous apporteront tout le concours que vous pourriez souhaiter dès le mois de janvier prochain.

Je sais combien les acteurs lyonnais et stéphanois auront à cœur de se mobiliser dans les tous prochains mois pour cette dernière étape et suis certaine que les directions d'établissement comme les conseils et communautés universitaires agiront de concert pour la mener à bien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.



Frédérique VIDAL